

Ensemble, contre la précarité, pour le service public d'éducation

En 2007, la Fsu a obtenu la création de commissions consultatives paritaires pour les agents non titulaires de l'état. C'est maintenant une réalité ! Le, vous allez voter pour désigner celles et ceux qui vous représenteront dans ces commissions face à l'administration.

Dans les enseignements de second degré, en formation initiale comme en formation continue et à la MGI, des milliers de collègues non titulaires exercent dans des conditions difficiles, alternant bien souvent périodes d'emploi et de chômage.

La précarité reste une réalité et ne va pas en diminuant, bien au contraire. Le gouvernement accompagne sa politique de suppressions massives d'emplois de la volonté de disposer d'un volant permanent de personnels sans

garanties. Le recours à la vacation est devenu massif et pour les rectorats, les non titulaires sont une des principales « variables d'ajustement ». Le CDI n'apporte aucune garantie aux collègues concernés : ni évolution de la rémunération en référence à une grille indiciaire, ni droit à mutation, ni réelle garantie d'emploi. Il introduit pour tous, non titulaires et titulaires, une dangereuse brèche dans le statut de la fonction publique.

Les syndicats de la FSU, des syndicats représentatifs qui agissent



<http://snepfsu.net/>



www.snes.edu



www.snuép.com

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU rassemblent dans l'action la majorité des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation des collèges, lycées, lycées professionnels et CIO. Avec leur fédération, la FSU, première fédération de la fonction publique de l'État, ils défendent le service public d'éducation avec le souci de la réussite de tous les élèves et l'amélioration de la situation des personnels. Ils agissent pour l'emploi, les salaires, les solidarités aux côtés des autres salariés. Cette action conjugue des mobilisations spécifiques, comme les « tentes de la précarité » à la Sorbonne en 2005, les assises nationales contre la précarité en mars 2008 et des actions unitaires à tous les niveaux (éducation, fonction publique, interprofessionnel). La recherche de l'unité ne les paralyse pas, en attestent la grève du 18 mars 2008 et la manifestation nationale de la FSU le 18 mai dernier). Leur syndicalisme tire son efficacité de sa capacité à peser par la mobilisation majoritaire et unitaire des personnels de toutes les catégories, titulaires et non titulaires, actifs et retraités.

Pour un véritable plan de titularisation

Avec leur fédération, la FSU, le SNES, le SNEP et le SNUEP revendiquent

➤ **un plan de titularisation rapide qui n'écarte aucun non titulaire.**

Ce plan doit être élaboré selon des modalités adaptées à chaque secteur. Dans les enseignements de second degré, les corps de titularisation doivent être ceux des certifiés, PEPS, PLP, CPE, CO-Psy dans le respect des qualifications et spécificités des missions. Il doit s'appuyer sur l'expérience professionnelle et valoriser les qualifications et compétences acquises. C'est une exigence qu'ils ont fait inscrire dans les discussions sur le recrutement au master. Il faut aussi relancer la dynamique de professionnalisation des missions d'ingénierie de la formation que nous avons réussi à faire reconnaître dans le plan SAPIN. Les conditions de reclassement à la titularisation doivent être améliorées, notamment pour prendre réellement en compte les services effectués, notamment ceux de contractuels ou de vacataires.

- le réemploi de toutes et tous, l'abolition de la vacation ;
- une gestion des personnels fondée sur des règles collectives respectueuses des personnes et de leurs droits ;
- l'arrêt du recrutement de non titulaires ;
- des créations d'emplois statutaires et l'augmentation des recrutements.

Pour la défense du pouvoir d'achat et l'amélioration des rémunérations

Nos syndicats font de la revalorisation générale de nos métiers, l'une de leurs priorités. Dans ce cadre, les rémunérations de tous les non titulaires doivent être fixées nationalement et évoluer en référence à la grille des maîtres auxiliaires qu'il faut revaloriser.

Nous revendiquons deux échelles de références MAI (indices 485 à 683) et MA II (indices 450 à 608). Les droits sociaux des non titulaires doivent être alignés sur ceux des titulaires.



Les syndicats de la FSU, une force sur le terrain



Représentatifs de la majorité de nos professions, le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU sont présents dans les établissements.

Actifs, ils interviennent à tous les niveaux (départements, académies, ministère) pour défendre individuellement et collectivement les collègues.



Ils vous informent. Ils avancent des revendications et propositions dans l'intérêt de tous.



Expérimentés et compétents, s'appuyant sur l'action collective, ils n'hésitent pas à discuter pied à pied face à l'administration pour garantir l'équité, la transparence et la rigueur.

**Pour un service public d'éducation de qualité,
Pour vous défendre individuellement et collectivement,
Pour être reconnus et respectés,
Pour un syndicalisme unitaire, pluraliste et actif.**

VOTEZ POUR LES SYNDICATS DE LA FSU

Une commission consultative paritaire, ça sert à quoi ?

Cette commission (CCP) traitera obligatoirement des licenciements et de tout problème individuel en fonction des demandes. Les syndicats de la FSU continuent à revendiquer l'élargissement des compétences de ces CCP à tous les actes de gestion qui vous concernent (recrutements, affectations, rémunération) Ils font aussi des instances paritaires des caisses de résonance des luttes et des revendications.

Comment ?

Les non titulaires sont appelés à voter pour les syndicats qui les représenteront dans cette nouvelle commission consultative paritaire, celle des non titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation. Les représentants que nos syndicats désigneront seront des collègues non titulaires.

Les collègues que nous proposerons pour vous représenter